

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 143 (Rect)

présenté par

Mme Frédérique Dumas, M. Pancher, M. Clément, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani,
Mme De Temmerman, Mme Dubié, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,
M. Molac, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après le mot :

« Sahel »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 74 :

« . Elle fait de l'éducation en situation de crises une priorité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France doit avoir comme priorité de minimiser les conséquences des situations de crises sur l'éducation des enfants, alors même que celle-ci a des impacts positifs sur les enjeux du développement durable.

En 2016, on dénombrait déjà plus de 75 millions d'enfants (3 à 18 ans) en besoin urgent de soutien éducatif dans 35 pays touchés par des crises[1]. Avant la crise du Covid-19, il y avait déjà 130 millions de filles qui n'étaient pas scolarisées. S'ajoutent aujourd'hui du fait de la pandémie 24 millions d'enfants dont près de 11 millions de filles à risque de décrochage[2]. En 2021, 214 millions d'enfants sont encore privés d'éducation du fait de l'impact du Covid-19[3].

L'éducation doit rester une priorité y compris en période de crises pour plusieurs raisons : assurer la continuité scolaire et permettre aux enfants de vivre l'enfance la plus normale possible, mais également limiter les conséquences sur leur avenir.

Par ailleurs, le maintien de l'école dans des circonstances de crise évite bien souvent des violations des droits de l'enfant en cascade : travail des enfants, mariages et grossesses précoces, violences basées sur le genre.

[1] Education Cannot Wait

[2] Reconstruire l'égalité, guide de rescolarisation des filles, UNICEF, Plan International, UNGEI, Malala Fund

[3] Partenariat Mondial pour l'Éducation